

1

Le rêve africain de mère Javouhey (1800-1901)

Pascale CORNUEL¹

Anne-Marie Javouhey (1779-1851), fondatrice et supérieure générale de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, a passé treize ans de sa vie à deux mois de mer de la France. La raison en était un village, Mana, fondé par elle avec cinq cents Africains dans le nord-ouest de la Guyane française, une région à l'époque à peine déboisée. Mère Javouhey avait en effet acquis la certitude que Dieu lui confiait la mission d'évangéliser ses « enfants » africains. Ce sont eux qui définissent sa relation à l'Afrique, une relation singulière qui naît en 1800 de quelque chose qui ressemble à un rêve, et s'achève un demi-siècle après sa propre mort, quand décède, en 1901, un prêtre qu'elle a connu tout jeune homme et dans lequel elle a vu l'un des porteurs de son rêve.

Thérèse

Sûre de sa vocation religieuse, Anne-Marie Javouhey ne sait comment la concrétiser. La principale source d'information sur cette période peu documentée de sa vie est constituée par les *Annales de la Congrégation*, un ouvrage paru en 1890². Il est l'œuvre de sœur Léontine Fontaine (1809-1889), une religieuse qui a assisté mère Javouhey l'année précédant sa mort survenue en 1851, et consacré les trois décennies suivantes à écrire sa vie, en s'appuyant sur des archives et des témoignages scrupuleusement collectés. Les informations qui suivent s'appuient sur ce récit.

1. Pascale Cornuel est agrégée d'histoire, auteure d'une thèse intitulée *Une utopie chrétienne – Mère Javouhey (1779-1851) fondatrice de Mana, Guyane française*. Cette thèse a été dirigé par Claude Prudhomme, à l'Université Lumière Lyon 2.

2. *Annales historiques de la congrégation Saint-Joseph de Cluny, par une Religieuse de la même Congrégation*, Solesmes, imprimerie Saint-Pierre, 1890.

Désireuse de se consacrer aux pauvres et aux malades, Anne Javouhey décide de rejoindre, en octobre 1800, Jeanne-Antide Thouret, une fille de la Charité qui s'apprête à fonder à Besançon sa propre société dont l'esprit lui paraît parent du sien, les *Sœurs du bouillon et des petites écoles*. Le 15 de ce même mois, jour de la fête de Thérèse d'Avila, est érigée officiellement la communauté sous les auspices du vicaire général du diocèse, monseigneur de Chaffoy. Dans un long discours, il a ces paroles :

« C'est une circonstance bien favorable pour répandre les bénédictions de Dieu sur votre sainte entreprise, que celle du jour où nous célébrons la fête de sainte Thérèse : l'amour de Dieu fut parfait en elle ; l'amour du prochain fait partie de l'amour de Dieu. Sainte Thérèse daignera, j'en ai la confiance, protéger votre zèle et votre dévouement aux œuvres de la charité chrétienne »³.

Jeanne-Antide Thouret de son côté veille à développer parmi ses novices l'esprit contemplatif de la fondatrice du Carmel. C'est alors qu'Anne Javouhey se sent changer de disposition :

« À peine M^{lle} Javouhey [...] était-elle depuis quelques mois à Besançon, qu'elle éprouva un ennui, une tristesse mortelle, c'était à en être malade. Un soir, qu'elle priait auprès de son lit, il lui sembla que quelqu'un lui dit : "Ta tristesse va finir ; le bon Dieu a sur toi de grands besoins, si tu ne cherches que Sa volonté." Il lui sembla que la personne qui lui parlait était sainte Thérèse. "Tu feras beaucoup de choses, lui fut-il dit encore. – Mais je ne sais rien et je suis incapable. – Tes sœurs sont pour toi ; elles te sont supérieures en vertu, cependant tu seras au-dessus d'elles ; tes fautes n'empêcheront pas le bien que Dieu veut faire par toi" »⁴.

Anne se dit sûre d'avoir entendu sainte Thérèse. Le bien-fondé d'une telle certitude n'est pas une question pour l'historien(ne). L'est en revanche la force du choc ressenti. Thérèse a placé son premier monastère sous le patronage de saint Joseph. Anne choisit en conscience ce même patron pour la congrégation qu'elle fonde en 1807. Vingt ans plus tard, en 1827, dans les règles qui accompagnent les statuts validés en Conseil d'État, la supérieure générale qu'elle est devenue fera de sainte Thérèse l'une des protectrices de sa propre congrégation. Mais en 1800, l'histoire ne s'arrête pas là.

« Quelques jours plus tard, à son réveil, elle crut voir autour d'elle beaucoup de nègres, les uns entièrement noirs, les autres de couleur plus ou moins foncée ou mulâtres ; &, ce qui est digne de remarque, c'est qu'elle ignorait alors qu'il y eût des hommes de diverses races, au teint

3. *Annales historiques de la congrégation Saint-Joseph de Cluny...*, op.cit., p.39.

4. *Ibidem*, p.43.

différent des blancs. Et au moment même de cette apparition, il lui sembla encore entendre une voix qui s'exprima ainsi: "Ce sont les enfants que Dieu te donne. Je suis sainte Thérèse & je protégerai ton institut" »⁵.

Tel est le récit des *Annales*. Il fait ressortir la volonté d'Anne Javouhey qui très tôt se projette loin, très loin du pays natal. Car il n'est pas dit qu'elle ignorait l'existence d'êtres humains « au teint différent des blancs ». Elle connaissait les rois mages venus honorer l'Enfant Jésus et qui étaient célébrés chaque année lors de la fête de l'Épiphanie. L'un d'eux d'ailleurs s'appelle Balthazar comme son père et son arrière-grand-père. Il est aussi bien possible que la jeune fille ait entendu parler de la Guyane et de ses habitants à l'occasion du drame familial qu'a constitué la mort, sur la route de la déportation, du cousin Petitjean, curé ayant refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé.

Quinze ans passent. La supérieure générale qu'elle est devenue huit ans plus tôt est à Paris. Contre vents et marées, elle y anime une école où elle applique la méthode mutuelle, une pédagogie venue d'Angleterre qui a le vent en poupe. Mère Javouhey est remarquée et gagne la confiance des nouveaux puissants. Dans ces circonstances remarquables, sa congrégation se voit confier la charge de fournir les colonies en sœurs enseignantes et hospitalières. Le premier départ concerne Bourbon, l'actuelle Réunion. Il s'agit en fait d'instruire les filles des habitants de la colonie et d'y soigner les personnes en poste, civiles et militaires. Mais mère Javouhey ne voit pas les choses ainsi.

« La vénérée Mère, de son côté, apprit alors quel était l'état social du pays, qui se trouvait composé de blancs, de mulâtres & de noirs, formant à cette époque trois éléments bien séparés, bien distincts de la société coloniale. Ce fut sans nul doute pour elle comme une révélation. Ne revenant point d'étonnement & et surprise, elle admira le doigt de Dieu; car elle ne pouvait plus se méprendre sur ses destinées, qui lui étaient clairement montrées. C'étaient bien là les visages de diverses couleurs dont elle s'était vue entourée dans les circonstances extraordinaires que nous avons rapportées [...]; c'était la réalisation de ces paroles qui l'avaient tant impressionnée alors: "Ce sont là les enfants que Dieu te donne" »⁶.

C'est dit. Ses « enfants » seront africains. Sa « sainte entreprise » à elle consistera à les évangéliser. Pour lors, elle déploie une énergie sans pareille dans l'organisation du départ de ses « bien chères filles » mais elle sait déjà qu'un jour, ce sera son tour. Sans doute un homme l'encourage à penser ainsi. C'est un jeune et brillant avocat du nom de Jacques Roger. Elle le connaît depuis 1807, année de sa première tentative d'implantation à Paris. Il est alors tout frais émoulu de l'école de droit de Paris.

5. *Ibidem*, p.43-44.

6. *Annales historiques de la congrégation Saint-Joseph de Cluny...*, op.cit., p.173.

C'est le début d'une longue amitié. Le jeune homme admire la religieuse, lui dédie un poème. Mais malgré tous ses succès, lui-même n'est pas satisfait de sa propre vie. En quête d'une « violente secousse » qui lui donnerait un sens fort, il fait l'assaut du ministère de la Marine et des Colonies. Sa persévérance finit par payer. Ses relations aussi. Roger est franc-maçon, ce qui lui vaut bien des soutiens. En 1819, il est nommé « directeur de l'habitation du Roi », dans la colonie de *Sénégal et Dépendances*. Un an plus tôt, sœur Rosalie Javouhey, la plus jeune de ses trois sœurs, cofondatrices de sa congrégation, est partie fonder la première communauté de Saint-Louis du Sénégal.

Mère Javouhey n'en peut plus. Elle veut en être. « Je ne vis plus, je meure du désir d'aller près de vous »⁷, écrit-elle à la supérieure de Bourbon en 1818. Alors qu'elle reçoit des nouvelles de tous ses proches en colonie, une visite renforce encore sa détermination en même temps qu'elle nourrit ses vues. À l'automne 1820, un jeune abbé vient la voir à Bailleul, dans l'Oise. Il s'appelle Jean-Henri Baradère, il a vingt-huit ans. Il a été nommé préfet apostolique de la colonie *Sénégal et Dépendances*. Il sait que là-bas, il va rencontrer des sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Aimablement, et comme il est de coutume, il se propose de porter quelques lettres et paquets aux sœurs de la communauté dont il va bientôt faire connaissance. La supérieure générale lui fait le meilleur accueil et se réjouit car Saint-Louis est sans prêtre. Elle lui conte les malheurs de ses religieuses, la douloureuse privation des sacrements, enfin elles vont pouvoir communier. L'abbé rebondit sans tarder sur ce propos, évoque la mission et lui expose alors avec ferveur ses vues sur les Africains. Ce qu'il dit la bouleverse. Il prône la naissance d'un clergé africain car les habitants de ce vaste continent « sont aussi nos frères », dit-il. En substance, il lui dit ce qu'il écrit à l'abbé Bertout, le supérieur général du Saint-Esprit, quelques mois plus tard. Les Africains « ont à notre pitié et à notre commiseration des droits tout aussi constatés que ceux des habitants de Brest et des autres villes de France »⁸. Allant jusqu'au bout de la logique des « droits », il pense qu'ils doivent accéder au degré le plus élevé de la vie religieuse, le sacerdoce. C'est exactement cela. Mère Javouhey souscrit pleinement. Le fougueux abbé s'en réjouit. Dans la même lettre, il ajoute : « J'écris par la même occasion à Mme Javouhey, qui est aussi missionnaire, et qui parcourt de Bayeul [sic] et de Paris, les beaux déserts de Sahara, et fait des conversions dans les pays des Trafas [sic]⁹ et des Foulas. La charité chez elle est bien active, il est dommage qu'elle ne fût pas née

7. Anne-Marie JAVOUCHEY, *Correspondance*, 4 vol. (AMJ, *Correspondance*), Paris, Cerf, 1994, t. 1, lettre 29, 1^{ère} section (L. 29,1), p. 60, à sœur Marie-Joseph Varin, première supérieure à Bourbon, entre le 1^{er} et le 27 janvier 1818.

8. Archives de la congrégation du Saint-Esprit (SPI.) 3i1.3, 38, l'abbé Baradère à l'abbé Bertout, supérieur général du Saint-Esprit, 25 mai 1821.

9. La citation s'appuie sur la copie dactylographiée d'un original fort endommagé. Le mot « trafas » doit être la forme mal interprétée du mot « trarza » qui, lui, est effectivement le nom d'un peuple du Haut-Sénégal.

missionnaire, elle entre parfaitement dans toutes mes vues, sur le projet d'avoir des prêtres noirs, et veut bien y contribuer du sien »¹⁰.

À la même époque, la religieuse fait connaissance de Charles MacCarthy, gouverneur de la colonie de Sierra Leone. D'après les *Annales*, des amis communs seraient à l'origine de la rencontre¹¹ lors d'un passage du gouverneur en France avant de retourner en Afrique en 1822. L'entretien avec mère Javouhey, qui a dû avoir lieu à l'occasion d'un passage à Paris courant 1821, n'a en soi rien d'étonnant ; la religieuse est connue du tout Paris anglophile, pédagogue et colonial. Il n'y a par ailleurs aucun obstacle de langue. MacCarthy a grandi en France. Parti en Irlande après la chute de Louis XVI, il y prend le nom d'un oncle sans héritier et épouse la cause de l'Angleterre avec la ferveur d'un converti¹². Par lui, mère Javouhey prend conscience d'horizons insoupçonnés. Elle accepte son invitation à se rendre en Sierra Leone.

En décembre 1821, Roger rentre du Sénégal. Il raconte tout ce dont il a été témoin. Il est allé au Cap-Vert, il a rencontré des prêtres africains. Mais il parle aussi des dysfonctionnements de la colonie et fait des propositions constructives. Il convainc. Trois mois plus tard, en mars 1822, il repart avec le titre de gouverneur. Mais il n'est pas seul. À bord de *l'Éléphant*, mère Javouhey est à ses côtés.

Les « enfants »

Elle ne se tient plus de joie. Le ministre l'a autorisée à partir afin de donner un coup de main à sa communauté de Saint-Louis. Sur ce voyage, elle-même ne porte pas un regard aussi limité. Son meilleur ami est gouverneur en Afrique, c'est-à-dire là-bas représentant du roi, père ici-bas puisque bras droit de son Seigneur, dont elle-même, en tant que servante consacrée, se veut « mère ». Il en va de même de l'autre gouverneur pour la partie anglaise. En deux mots, sous les auspices les plus favorables, mère Javouhey va rencontrer ses « enfants » d'Afrique.

10. SPI. 3i1.3, 38, l'abbé Baradère au supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit, l'abbé Bertout, 25 mai 1821.

11. « Elle y avait sans doute fait, par l'intermédiaire de quelques-uns de ses amis, la connaissance du lieutenant-colonel MacCarthy, gouverneur en chef de tous les établissements anglais de la côte occidentale d'Afrique. » *Annales historiques de la congrégation Saint-Joseph de Cluny...*, *op. cit.*, p. 273.

12. Sur Charles MacCarthy, voir Robert CORNEVIN, « La véritable personnalité de Charles MacCarthy (1768-1824), gouverneur de Sierra Leone et de Gold Coast », dans *Le sol, la parole et l'écrit – Mélanges en hommage à Raymond Mauny*, Paris, Société française d'histoire d'Outre-mer, 1981, p. 863-866 ; *Journal of the Society for Army Historical Research*, 1930, vol. X, p. 143-145, art. « Brigadier General Sir Charles MacCarthy, kt. », Christopher FYFE, *A History of Sierra Leone*, Oxford University Press, 1962, p. 125-151.

En France, en revanche, son départ perturbe. En dehors de sa sœur et religieuse sœur Marie-Joseph et de son frère Pierre, personne dans sa congrégation n'en a été informé. Les *Annales* laissent deviner le désarroi provoqué, à en juger aux termes utilisés (en italiques).

« Au moment où la congrégation allait se répandre de plus en plus aux lointaines extrémités de la patrie, un autre événement venait l'*émouvoir* & la *surprendre*, sans l'*inquiéter* néanmoins, tant à ces premières générations on se sentait de confiance en la R.M. Générale & l'on se reposait absolument sur elle, sans aucun mélange de *préoccupations* & de *craintes*, du soin de tout prévoir relativement aux nombreux intérêts de l'institut. Nous voulons parler d'une détermination de nature à l'*alarmer* cependant, si l'on avait eu pour la vénérée Mère moins de respect, de filial abandon & d'amour »¹³.

Mais rien n'émeut mère Javouhey. Aux « bien chères filles » de se débrouiller, elles y gagneront en compétence tandis qu'elle-même ne perd pas une minute. Arrivée en mars 1822, elle s'occupe sans attendre de la communauté de Saint-Louis. Début mai, elle est à Gorée pour y fonder la seconde communauté de la colonie. En juillet, elle est dans l'arrière-pays à Dagana, au bord du fleuve Sénégal, un endroit choisi par Roger pour développer des cultures coloniales. Par l'entremise d'André Boissard, un cousin venu tenter sa chance en colonie, elle achète des terres destinées à la culture du coton¹⁴. En septembre, elle est de retour à Saint-Louis mais pour peu de temps. Entre septembre et décembre 1822, elle est à Sainte-Marie de Gambie, désormais appelée Bathurst. Elle y fonde une communauté hospitalière. Elle poursuit ensuite sa route vers le sud, puis elle est à Freetown au début de 1823. Là, elle s'occupe d'un hôpital mais elle contracte la fièvre jaune. Elle n'en meurt pas mais dans un état d'épuisement complet rentre à Saint-Louis vers la fin de l'année. Elle y est soignée le temps de reprendre des forces pour rentrer en France, ce qu'elle fait en mars 1824 au grand soulagement de ses religieuses et du ministère. Personne ne s'attendait à pareille échappée. Avec l'Afrique, se donne à voir la singularité grandissante de mère Javouhey y compris au sein de sa propre congrégation.

De mars à juin 1822, cette singularité n'est pas visible. Mère Javouhey confirme qu'elle est une supérieure générale talentueuse en confortant l'implantation de sa congrégation dans la colonie de *Sénégal et Dépendances*. Elle répond parfaitement à l'attente des autorités. En partant en

13. *Annales historiques de la congrégation Saint-Joseph de Cluny...*, op.cit., p.553.

14. En 1822, la congrégation n'a pas encore de statuts définitifs. Elle n'est pas autorisée légalement à acquérir des biens, d'où l'importance du cousin. Mobilisé sous l'Empire, André Boissard est devenu sous-officier puis a obtenu d'entrer dans la garde royale. Aspirant à autre chose, il apprend en 1819, par mère Javouhey, le départ de Roger pour l'Afrique. Il « manifesta, écrit Roger, le désir d'y tenter la fortune ». Archives privées du baron Roger (APR). *Journal*, 1^{ère} partie, 6 août 1819, p.96.

colonie anglaise, elle surprend quelque peu mais l'heure est à la pacification des relations avec Albion. Pourtant, c'est déjà le signe que quelque chose d'autre est à l'œuvre. Quoi exactement, il est difficile de le dire, elle-même ne le sait pas. Elle ne connaît que son objectif, annoncer aux Africains la « bonne Nouvelle » de la naissance de Jésus-Christ, sa mort et sa résurrection. Munie de ce viatique, elle avance au gré des opportunités qu'elle juge bonnes pour elle, signes de la « sainte Volonté de Dieu ». C'est sa manière de fonctionner. Les réponses viennent en marchant. À tâtons, mère Javouhey cherche donc le moyen de s'engager fortement auprès de ses « enfants » d'Afrique. Là est la raison profonde de ce grand périple. En dehors des communautés de Saint-Louis et de Gorée, il ne reste rien de l'action bâtitrice de mère Javouhey durant ces deux années. Mais l'essentiel est ailleurs. Mère Javouhey veut voir « l'Afrique » par elle-même¹⁵ pour mieux discerner ce que son Seigneur attend d'elle. Déjà, elle sait qu'il faut un clergé africain. Cette conviction est née en France, son séjour en Afrique ne fait que la confirmer dans ses vues. S'y ajoutent des expériences déterminantes pour le cours ultérieur de sa vie, si originale.

L'une d'elles a pour théâtre Dagana. Là-bas, il n'y a pas d'enfants de colons à qui faire la classe ni de soldats à soigner. Le contexte est tout autre. Mère Javouhey se retrouve au contact des « enfants », en fait des paysans de confession musulmane. La description qu'elle en fait procède de sa conviction préétablie. Elle est émerveillée.

« Leur vie a du rapport avec celle des patriarches de l'Ancien Testament ; ils gardent les troupeaux et couchent toujours sous des tentes et sur de simples nattes »¹⁶.

La vie quotidienne est à l'image du temps de la première Alliance. Dieu règne en maître :

« Tous ces hommes-là ne boivent ni vin, ni eau-de-vie ; ils se lèvent dès l'aube du jour pour prier tous ensemble avant de partir pour leurs travaux, et avant de prier, ils se lavent avec de l'eau et du sable ; ils reviennent du travail à 11 heures, bien fatigués, n'ayant pas encore déjeuné ; eh bien, tout en arrivant, ils se mettent de suite à la prière ; le soir également, ils se mettent de suite à la prière, tout harassés qu'ils sont »¹⁷.

15. Le mot « Afrique » est en effet bien vaste. Mais c'est ainsi qu'elle le vit. Il est vrai qu'à l'époque, ce continent est à peine exploré par les Européens et se ramène à quelques établissements du littoral.

16. AMJ, *Correspondance*, op.cit., t.1, L. 65,5, p.127, à sœur Marie-Joseph, 6 septembre 1822.

17. *Ibidem*.

Enfin, arrive le compliment suprême :

« S'il leur arrive quelque chose, c'est le bon Dieu qui l'a voulu, ils ne murmurent pas »¹⁸.

Tels sont les Africains avec lesquels mère Javouhey entend planter l'Église si meurtrie en France depuis la Révolution.

Sur cette base, elle esquisse une communauté d'un autre type que celles de Gorée, de Saint-Louis, de Sainte-Marie ou de Freetown, toutes reliées à une école, un hôpital ou bien les deux. À Dagana, elle amorce la création d'un établissement de culture. L'expression incite à penser qu'elle fonde une plantation coloniale. En fait, les choses sont plus compliquées que cela, mais à l'époque, personne ne s'en aperçoit, elle moins que quiconque. C'est effectivement le but de Roger de transformer *Sénégal et Dépendances*, colonie de comptoirs, en colonie de cultures, produites par des Africains qui y travailleraient librement. Sur une base aussi large, mère Javouhey le rejoint complètement. Mais ses lettres témoignent d'une divergence latente. Voici en quels termes Roger décrit la concession Boissard-Javouhey au ministre :

« Les travaux y ont été commencés il n'y a pas deux mois ; cependant de grands défrichements ont été faits sur les hauteurs, et 50 000 cotonniers environ y ont été plantés. Des logements sont préparés et après l'inondation, une grande plantation de cotonniers sera faite dans la plaine que l'on dispose à les recevoir. M. Boissard a occupé 20 ou 25 ouvriers, presque tous hommes libres de Saint-Louis, des pays de Cayor et de Fouta »¹⁹.

Et voici ce qu'elle en écrit elle-même au même moment :

« Nous avons pour la congrégation et mon cousin Boissard une concession de plusieurs arpents de terre, sur les bords du fleuve Sénégal [...] nous avons un très beau troupeau de douze *vaches* qui nous donnent du *beurre*, du *lait* et du *fromage* ; elles ne nous coûtent que quarante francs la pièce, et il y en a de bien plus grosses que celles de Bailleul [...] Nous y établirons un village de bons chrétiens, ce sera pour quand je reviendrai ; nous trouverons alors tout préparé, les *cannes* à sucre seront grandes, les *orangers* et les *citronniers* porteront des fruits, les maisons seront bien bâties, nos troupeaux se seront multipliés, et tout cela sera mis en commun entre les nouveaux cultivateurs qui seront regardés comme le peuple de Dieu »²⁰.

Pas un mot sur les « 50 000 cotonniers » plantés par le cousin Boissard et ses ouvriers. Mère Javouhey ne parle que des paysans des alentours. Et

18. *Ibidem*, section 6, p. 127.

19. Centre des archives nationales d'outre-mer (CAOM), FM/SG/Sen/I/8b, dépêche du gouverneur Roger au ministre de Clermont-Tonnerre, 5 septembre 1822.

20. AMJ, *Correspondance*, *op. cit.*, t. 1, L. 65, 11, p. 129, à sœur Marie-Joseph, 6 septembre 1822.

si l'on remplace les orangers et les citronniers par pommiers et poiriers, son tableau ressemble fortement à ce qu'elle a connu dans son enfance en pays bourguignon. Les cannes n'y changent rien. À aucun moment, elle ne donne de chiffres. Elle se situe dans une logique de vie paysanne traditionnelle. À Dagana, elle esquisse un autre type d'établissement de type villageois. Les « nouveaux cultivateurs » ne sont pas les producteurs de denrées coloniales qui seront commercialisées avec profit pour la métropole ; ils sont « le peuple de Dieu », les futurs paysans chrétiens d'Afrique.

Mais comment ceci peut-il se concrétiser ? Là est le second enseignement qu'Anne Javouhey retire de son séjour africain. Les deux gouverneurs Roger et MacCarthy y jouent un rôle déterminant car ils partagent les mêmes vues coloniales et abolitionnistes. Le premier tente de les appliquer à Dagana. Hostile à la traite et l'esclavage, mais convaincu des vertus du colonialisme, il regarde vers l'Afrique.

« Toute l'opération est expliquée par une seule phrase : **puisque'on ne peut plus porter les bras où sont les cultures coloniales, il faut transporter les cultures où sont les bras.**

Ce projet, qu'il faut s'étonner de mettre si tard à exécution, n'aurait pas seulement pour résultat de servir la France, mais sous un rapport plus noble et plus étendu, il se rattache au bien général de l'humanité, puisqu'il porterait le dernier coup à la traite des nègres, et qu'il tend à introduire la civilisation dans une partie de l'Afrique qui semble y avoir toujours été rebelle »²¹.

Pour Roger, le combat contre le trafic négrier va de pair avec une politique engagiste qu'il mène, non sans candeur, avec la certitude qu'elle va convaincre les Africains. Pour ce faire, il veille à ce qu'ils soient bien traités. Les rares lignes dont nous disposons de Charles MacCarthy sur le même sujet attestent une parfaite harmonie de vues avec Roger : « Continuez, Monsieur le gouverneur, et puissiez-vous par vos succès prouver l'absurde assertion de ceux qui nous représentent les Africains comme incapables d'être civilisés²². » À Bathurst (Sainte-Marie de Gambie), mère Javouhey manque de peu sa première occasion de disposer de ses propres engagés, en l'occurrence de cinquante fillettes de huit à dix ans dont le gouverneur MacCarthy entend lui confier l'éducation. Ces enfants font partie des Africains « libérés » sur les négriers clandestins arraisonnés par les Anglais et dûment acheminés en Sierra Leone ensuite²³. En fait, la

21. APR. *Journal de Roger*, Préliminaire, p.6-7. Il n'y figure aucune date mais son contenu montre qu'il a été écrit avant le départ de Roger, le 23 mai 1819. Les lignes soulignées le sont par lui.

22. Lettre du 31 juillet 1823 citée par Geneviève LECUIR-NEMO, *Femmes et vocation missionnaire. Permanence des congrégations féminines au Sénégal de 1819 à 1960 : adaptation ou mutations ? Impact et insertion*, Lille, Septentrion, 1997, deux volumes, t.1, p.150.

23. « Il y a plus de cinq cents petites filles, capturées à Sierra Leone, et le double de garçons. Dans ce nombre on nous permet d'en choisir cinquante de l'âge de huit à dix ans

communauté des sœurs de Saint-Joseph de Bathurst ne verra pas le jour à cette époque, la mort de MacCarthy en 1824 interrompant l'amorce de ce début d'implantation. Le projet n'en est pas moins symptomatique. C'est la première fois que mère Javouhey s'insère, du moins en intention, dans une approche coloniale liée au moyen de pallier l'interdiction du trafic négrier. Cet idéal fera long feu mais, en ce début des années 1820, il explique pourquoi la religieuse s'entend admirablement avec les deux gouverneurs. Elle souscrit à cette politique dans laquelle elle voit le pendant de la christianisation sans trop mesurer la différence qu'il y a entre une plantation coloniale et un village chrétien traditionnel, imaginant encore moins qu'il est d'autres colonisateurs qui ne perçoivent nulle différence, sinon de forme, entre l'engagisme et l'esclavagisme.

De retour en France au bout de deux ans de séjour en Afrique, elle ne perd pas une minute. Le 27 mars 1824, elle informe Roger de son retour.

« Je suis à Paris depuis trois jours, je suis arrivée avec un très gros rhume, à peine pouvais-je parler, tout le monde me trouvait maigre, vieille, cela ne m'a pas empêchée de faire des visites le lendemain. Son Excellence m'a témoigné un vif intérêt, mais je crois que vous en étiez l'objet. Il m'a beaucoup parlé culture, vous devez penser si j'ai bien répondu »²⁴.

Le 21 avril suivant, elle sollicite l'autorisation de faire venir en France des enfants africains « aux frais du Roi », elle s'occupe du reste. Leur école dite « séminaire africain » sera installée à Bailleul-sur-Thérain dans l'Oise. C'est alors que la Guyane surgit dans la correspondance de la religieuse. Le 17 juin 1824, elle propose au ministre de financer ce séminaire par les revenus d'un « établissement de culture à Cayenne »²⁵. Que s'est-il donc passé ?

En ce début des années 1820, le ministère cherche désespérément le moyen de pallier la perte de son empire colonial réduit à Bourbon, actuelle île de la Réunion, à la Guadeloupe, à la Martinique et à ses deux colonies de Guyane et de Sénégal aux arrière-pays pleins d'espérance. Quand Roger tente de développer des colonies de culture dans celui d'Afrique, des expéditions explorent outre Atlantique ce qu'il y a peu on appelait « la terre ferme de l'Amérique », comprenons cette Guyane qui n'est pas « l'île de Cayenne ». Des essais de colonisation ont lieu, notamment dans le Nord-Ouest sur le cours inférieur de la Mana. Dirigée par Pierre Cati-

pour former notre maison. » AMJ, *Correspondance*, *op.cit.*, t.1, L. 71.2, p.144, à sœur Rosalie, entre le 28 janvier 1823.

24. AMJ, *Correspondance*, *op.cit.*, t.1, L. 77,2, p.1, à Roger, 27 mars 1824. Une lettre de la sœur de Roger donne une petite idée de l'état de la religieuse à son retour : « Je t'assure que madame Javouhey n'encouragera pas les jolies femmes à aller te tenir compagnie car elle est vieillie de dix ans dans son voyage, plus d'embonpoint, plus de fraîcheur et plus de dents. Ah, le vilain pays ! » (APR, M^{me} Aury, sœur de Roger, à son frère, 4 mai 1824).

25. CAOM, FM/SG/GUY 59/F5 (15), 17 juin 1824, Anne-Marie Javouhey au ministre de Clermont-Tonnerre.

neau-Laroche, un fonctionnaire du ministère des affaires étrangères fort habile à manier la plume, une commission d'exploration aboutit à la conclusion de fonder une ville à l'intérieur des terres. Baptisée Nouvelle-Angoulême, elle est située sur la Mana dans un endroit très enclavé, particulièrement à la saison des pluies quand le niveau des eaux monte de plusieurs mètres. De 1821 à 1824, ouvriers, esclaves puis colons y tentent une installation qui s'avère un véritable travail de Sisyphe. Les sombres nouvelles se multiplient.

Tel est le contexte dans lequel Anne Javouhey retrouve le ministère et notamment le sous-directeur des Colonies, Edme Filleau de Saint-Hilaire qui l'apprécie vivement. Il écoute avec intérêt cette paysanne qui en Afrique a multiplié les expériences, bâti des communautés, et lui fait des rapports précis et concrets. Il lui présente un jeune officier, François Gerbet, également d'origine paysanne, fils d'un vigneron aisé du pays d'Arbois dans le Jura. Affecté à sa demande à l'infanterie coloniale, Gerbet a été envoyé en Guyane. Il connaît bien la Mana, il est de ceux qui ont subi les ordres aberrants de Catineau-Laroche. Lui, dit-il, a trouvé un autre lieu sur la rivière, bien plus en amont, tout près de l'embouchure, tout le contraire de Nouvelle-Angoulême²⁶ qui agonise depuis sa naissance. Au moment où mère Javouhey fait sa connaissance, il est sur le départ avec une expédition modeste, mais solide, formée de paysans compatriotes du Jura. Saint-Hilaire a alors l'idée de renforcer cette expédition d'une trentaine de personnes en la doublant d'une seconde dirigée par la religieuse. Celle-ci ne se le fait pas dire deux fois et sur la suggestion du sous-directeur fait une proposition d'établissement à la Mana. Sûre que l'évangélisation passe par la construction de villages dans les colonies, elle y voit une telle opportunité.

Passé l'été 1824. Arrivent alors de terribles nouvelles de Nouvelle-Angoulême. Une épidémie fait des dizaines de morts. Sur la proposition de Saint-Hilaire, le ministre envoie au gouverneur Milius la proposition de mère Javouhey pour avis. La réponse est négative. Le rude capitaine de vaisseau qui dirige la Guyane à cette époque ne veut pas de femmes à bord, la situation est trop périlleuse, écrit-il en substance. Mais pour elle, il y a un avant et un après cette proposition. Elle est convaincue que ce projet est un signe de la « sainte Volonté de Dieu ». Elle n'a de cesse de partir à la Mana, ce qui finit par arriver en août 1828. Elle pose les fondations d'un établissement à l'endroit où Gerbet a commencé à bâtir avant que des problèmes graves de santé ne l'aient obligé à rentrer en France, laissant sur place des paysans désarmés sans lui et qui, rebelles à la nouvelle direction, très rude, des officiers qui lui succèdent, se découragent et finissent par jeter l'éponge.

Mère Javouhey subit elle aussi des déconvenues là-bas, mais des circonstances nouvelles la convainquent toujours plus que sa place est à la

26. Nom donné en l'honneur de la fille de Louis XVI, la duchesse d'Angoulême appelée Madame Royale.

Mana et non pas dans un bureau de supérieure générale. La raison en est africaine. En 1833, suite à l'*Abolition Bill* voté cette année-là avec effet un an plus tard dans les colonies anglaises²⁷, le ministère français de la Marine et des Colonies doit faire face à une reprise du mouvement abolitionniste en France. Cette même année, mère Javouhey rentre de Guyane après un séjour de cinq ans durant lequel elle a bâti un établissement avec des sœurs converses et des esclaves achetés dans des circonstances passablement originales. Tous étaient en situation de détresse, grands marrons en fuite et menacés de mort ; esclaves ayant dénoncé leur maître responsable de la mort de l'un des leurs sous la torture ; moins dramatiquement quelques autres auraient dû quitter la région pour suivre leur maître, un chef de chantier de bois muté dans le sud-est de la Guyane française. Elle les achète tous et tout se passe très bien. Filleau de Saint-Hilaire voit dans la religieuse la bonne personne qui saura mener à bon terme un essai de préparation d'Africains à la liberté car elle sait s'en faire aimer.

C'est ainsi que commence l'aventure d'une « petite province noire » nommée Mana, en Guyane française. Mère Javouhey reçoit en responsabilité 477 hommes, femmes et enfants, dont 377 nés en Afrique, raflés et déportés dans les années 1820 alors que le trafic négrier est interdit. Libérés par des bâtiments de la Marine royale, ils n'en font pas moins le voyage jusqu'en Amérique où ils travaillent aux côtés des « Noirs du Roi », des esclaves, ce qu'eux-mêmes *de jure* ne sont pas. Après la chute des Bourbons, une loi adoptée le 4 mars 1831 reconnaît leur statut de libres, les « engage » toutefois pour sept ans afin qu'ils apprennent le bon usage de ladite liberté. L'administration coloniale exécute la loi de sorte que rien ne change pour les intéressés. Durant ces années, certains ont des enfants, 28 nés avant la loi du 4 mars 1831 et 72 après. Telles sont les personnes que Saint-Hilaire prévoit de confier à mère Javouhey afin qu'elles soient authentiquement préparées à une liberté dont elles doivent jouir quoi qu'il arrive en 1838.

Mère Javouhey n'entre pas dans tant de subtilités. Elle va avoir en responsabilité un demi-millier d'« enfants noirs » sous sa tutelle. Ce ne peut être que la « sainte Volonté de Dieu ». Leur nombre avoisine celui de la population de Chamblanc. Elle va fonder en Guyane ce qu'elle n'a eu que le temps de rêver à Dagana, un village de paysans chrétiens africains dans l'esprit de celui de son enfance, si heureuse. Le village est la forme idéale de ce qu'elle appelle sa « sainte entreprise » car il donne une cohérence à tous ses autres projets. Elle va à Mana éduquer des « engagés » comme ceux que Roger affecte à ses plantations au bord du Sénégal. La loi du 4 mars 1831 s'inspire du même esprit. Ces « engagés » sont pour elle les fondateurs de la paroisse à venir où, écrit-elle, « Il n'y aura aucun

27. Le 1^{er} août 1833, le parlement britannique vote l'abolition de l'esclavage dans les colonies de la Couronne. Son application est censée s'étaler sur six ans, du 1^{er} août 1834 au 1^{er} août 1840. En fait, le ministère jettera l'éponge dès 1838, année de libération des esclaves, toutes catégories confondues.

mélange de Blancs, tous seront noirs, les chefs noirs, le protecteur seul Blanc²⁸. » Et comme la paroisse ne se conçoit pas sans prêtres, ces derniers seront africains. Elle insère ici l'autre dispositif mis en place par ses soins à son retour d'Afrique, un petit séminaire destiné à former des religieux et des enseignants africains dont certains se rendront à Mana. Tout se tient, c'est admirablement combiné, preuve du divin contentement. La réalité est plus complexe.